

## **Constantina, fille de l'empereur Constantin : la trajectoire d'une princesse impériale entre représentativité et exemplarité**

Constantina, fille aînée de l'empereur Constantin et de son épouse Fausta, est une princesse impériale romaine de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Mariée deux fois, avec un long veuvage dans les années 340 entre ses deux mariages, elle est surtout connue en tant que sainte grâce à l'hagiographie chrétienne. Connue en France sous le nom de sainte Constance, elle meurt en 354.

S'interroger sur la trajectoire transfrontalière d'une princesse impériale soulève différents enjeux. En effet, l'Empire romain recouvre au IV<sup>e</sup> siècle l'ensemble du pourtour méditerranéen. À cette époque, il n'y a guère de tentatives d'unions matrimoniales de princesses impériales en dehors des frontières de l'Empire<sup>1</sup>. Pourtant, la division en provinces de l'Empire permet de considérer une disparité des situations locales, en particulier en ce qui concerne les élites, parfois attachées à une seule province ou au contraire ayant des intérêts dans différentes régions de l'Empire. Les frontières peuvent donc impliquer l'inscription dans des réseaux locaux, en lien avec la culture et même avec la langue. De plus, une autre frontière est aussi à prendre en compte : le règne de Constantin est traditionnellement considéré comme le moment de transition entre Antiquité classique et Antiquité tardive. Dans cette optique, Constantina est à la fois une héritière et correspond à l'image traditionnelle d'une princesse impériale. Mais elle appartient à la deuxième génération de la nouvelle dynastie régnant sur l'Empire et son parcours est aussi en rupture avec la période précédente. Il est représentatif des trajectoires nouvelles des femmes de la famille impériale dans l'Antiquité tardive. La mémoire de Constantina, entretenue et instrumentalisée par la Rome chrétienne, apparaît alors en lien avec une nouvelle représentation des princesses impériales qui se développe au VI<sup>e</sup> siècle. En quoi la trajectoire de Constantina peut-elle être envisagée comme une situation de redéfinition de la représentativité des princesses impériales ? De plus, dans quelle mesure ses actions conduisent-elles après sa mort à une redéfinition mémorielle de son parcours, vers une exemplarité pour les femmes de haut rang social ?

Constantina est connue à travers des sources variées. Les historiens qui lui consacrent les plus longs développements sont le païen Ammien Marcellin, qui dresse d'elle un portrait

---

<sup>1</sup> On peut citer la tentative de Caracalla un siècle plus tôt de s'unir à la fille du roi des Parthes, tentative qui échoue, dont la véracité historique peut être mise en doute et qui de surcroît est présentée par Hérodien comme un projet contre-nature, les deux peuples étant trop différents pour qu'un mariage puisse être heureux.

critique dans le livre XIV de son *Histoire* écrit en 385-386<sup>2</sup>, et Philostorge, un hérétique eunomien qui achève son *Histoire ecclésiastique* à Constantinople en 433<sup>3</sup>. Les autres mentions sont plus brèves. Pierre le Patrice, un légiste et historien contemporain de Justinien au VI<sup>e</sup> siècle, mentionne Constantina et son action politique<sup>4</sup>. Le *Liber Pontificalis* parle d'une Constantia, dont l'identification à Constantina pose divers problèmes<sup>5</sup>. L'*Origo Constantini Imperatoris*, aussi connue sous le nom d'*Anonyme de Valois*, Partie I, court texte composé pendant ou juste après le règne de Constantin<sup>6</sup>, y fait aussi allusion. Constantina est aussi évoquée par l'empereur Julien<sup>7</sup>. Diverses passions de saints datées du VI<sup>e</sup> siècle, en particulier la Passion de sainte Agnès, sont aussi à étudier, parmi lesquelles la *Passion d'Artemius* est la source la plus tardive, écrite avant le IX<sup>e</sup> siècle et attribuée à Jean le Moine ou de Rhodes, inspirée de l'*Histoire ecclésiastique* de Philostorge<sup>8</sup>. Deux inscriptions la nomment également<sup>9</sup>.

En m'appuyant sur ces sources, je mettrai d'abord en évidence en quoi la trajectoire méditerranéenne de Constantina est représentative d'un parcours de princesse impériale, en mettant l'accent sur ses trajectoires au-delà des frontières. Dans un deuxième moment, je questionnerai son parcours comme un moment de rupture entre représentativité et originalité entre Antiquité classique et tardive. Enfin, je me demanderai quelle exemplarité peut avoir le parcours de Constantina tel qu'il est passé à la postérité.

## 1. Un parcours représentatif d'une princesse impériale

Constantina n'apparaît dans les sources qu'à partir de son mariage. Elle est née après 307, date à laquelle ses parents se marient, et avant 323, si elle a au moins l'âge minimum légal de douze ans lorsqu'elle est mariée pour la première fois, mais les unions impériales sont parfois

---

<sup>2</sup> AMMIEN MARCELLIN, *Histoire*, XIV, 1, 2, t. 1, Paris, Les Belles Lettres, 1968.

<sup>3</sup> PHILOSTORGE, *Histoire ecclésiastique*, introduction, p. 9-12, Paris, Le Cerf, 2013.

<sup>4</sup> PIERRE LE PATRICE, Fragment 213 (350 A.D.), p. 145 dans Thomas M. BANCHICH, *The Lost History of Peter the Patrician*, London - New York, Routledge, 2015, pour une traduction anglaise.

<sup>5</sup> DUCHESNE, Louis éd., *Liber Pontificalis*, 34, t. 1, Paris, De Boccard, 1955 p. 207-210 et DAVIS, Raymond, *The Book of Pontiffs (Liber Pontificalis)*, Liverpool, Liverpool University Press, 1989, p. 21 et 28.

<sup>6</sup> STEVENSON, Nicholas G., *An English Translation and Commentary on Origo Constantini Imperatoris / How Constantine Became Emperor (The Anonymus Valesianus : Pars Prior), Together with a Critical Textual Analysis of the Later Christian Interpretations*, New York, Edwin Mellen Press, 2015, p. 2-7.

<sup>7</sup> JULIEN, *Discours*, « Aux Athéniens », *Œuvres Complètes*, t. 1.1, Paris, Les Belles Lettres, 1932 et JULIEN, *Lettres*, « Contre Héracléios », 7, 22, *Œuvres complètes*, t. 2, 2, Paris, Les Belles Lettres, 1963.

<sup>8</sup> JEAN LE MOINE, *Artemii Passio*, 11-14, LIEU, Samuel et MONTSERRAT, Dominic, *From Constantine to Julian, Pagan and Byzantine views, A Source History*, Partie 5, « From Constantine to Julian : [John the Monk] Artemii passio (The Ordeal of Artemius, BHG 170-71C, CPG 8082) », introduction et notes de S. LIEU, traduction de M. VERMES, London, Routledge, 1996, p. 210-256 et p. 228-230 pour les passages nous concernant.

<sup>9</sup> *Année épigraphique* 1995, 195 p. 70 et *Inscriptiones Christianae latinae*, 2659 ; on privilégiera l'édition de DE ROSSI, Giovanni Battista, *ICUR (Inscriptiones christianae Urbis Romae)* et FERRUA, Antonio, *Epigrammata Damasiana*, Cité du Vatican, 1942, (n° 72) p. 246-250.

plus précoces. Elle grandit à Constantinople, où sa mère meurt en 326<sup>10</sup>, sans qu'il soit fait mention d'elle à cette occasion. Si ses frères accompagnent à Rome leur père en 326, lors des fêtes qui célèbrent ses vingt premières années de règne, aucun historien ne mentionne Constantina. Il est donc impossible de savoir si elle suivait elle aussi son père dans ses déplacements officiels ou si elle restait à Constantinople. La très populaire *Passion d'Agnès*<sup>11</sup>, écrite au VI<sup>e</sup> siècle et dont on conserve encore plus de 450 manuscrits<sup>12</sup>, signe de sa forte diffusion, met en scène la conversion d'une toute jeune Constantina au christianisme à Rome, qui pourrait coïncider avec cette visite. Mais ce texte hagiographique d'environ deux siècles postérieur aux faits est rempli d'inexactitudes et ne peut guère être considéré comme une preuve de sa présence à Rome en 323.

En 335<sup>13</sup>, elle est mariée par son père à son cousin Flavius Hannibalianus, fils du demi-frère de Constantin, Dalmatius, que l'empereur a associé au pouvoir. Ce mariage consolide les alliances à l'intérieur de la famille impériale, comme tous les mariages que Constantin organise pour ses enfants. Elle connaît donc la trajectoire classique d'une princesse impériale, vouée à consolider des alliances entre hommes de haut rang. Elle a alors entre douze et dix-huit ans, selon la date adoptée pour sa naissance<sup>14</sup>. Son père nomme son mari *Rex Regum et Ponticarum Gentium*, « Rois des Rois et des Peuples du Pont »<sup>15</sup> en 335 et Constantina reçoit le titre d'Augusta<sup>16</sup>, habituellement porté par les impératrices selon Philostorge, information qui n'est pas rapportée par d'autres sources. Constantin aurait eu pour objectif de tailler au couple un royaume dans l'Empire perse. Il revendique, en effet, pour son gendre un titre porté par le souverain perse. Il est aussi possible que Constantin veuille affirmer une suzeraineté sur l'Arménie<sup>17</sup>. Il est difficile de dire si Constantina et Hannibalianus quittent Constantinople après leur mariage : seule la *Chronique Pascale* affirme qu'ils partent à Césarée de

---

<sup>10</sup> CHAUSSON, François, *Stemmata Aurea, Constantin, Justine, Théodose, revendications généalogiques et idéologie impériale au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 2007, n. 2 p. 114.

<sup>11</sup> On la trouve éditée en annexe des œuvres d'Ambroise, PL 17, col. 735-742 (d'après l'édition mauriste des *Opera S. Ambrosii*), elle est connue sous le nom de BHL 156. LAPIDGE, Michael, *The Roman Martyrs, Introduction, Translations, and Commentary*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 352-353 pour une traduction anglaise des passages concernant Constantina, qui apparaît sous le nom Constantia.

<sup>12</sup> LAPIDGE, M., 2017, p. 348.

<sup>13</sup> CHAUSSON, F., 2007, p. 100.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 108, et BARNES, Timothy, *Constantine and Eusebius*, Harvard, Harvard University Press, 1898, p. 43, ont des opinions qui divergent sur ce point, F. CHAUSSON étant partisan d'un âge de douze ou treize ans considérant qu'elle naît après ses frères. Or si Constantin II, le premier enfant du couple, naît en 316, elle peut très bien avoir dix-huit ans en 335 si elle est le deuxième enfant du couple, la chronologie des naissances des enfants de Fausta après son premier-né masculin étant peu assurée. D'ailleurs, la naissance d'une fille en premier lieu aurait pu ne pas même être mentionnée.

<sup>15</sup> *Origo Constantini Imperatoris*, 35 p. 58.

<sup>16</sup> PHILOSTORGE, III, 22-28.

<sup>17</sup> BARNES, T., 1981, p. 229.

Cappadoce<sup>18</sup>. Il est possible que le couple reste à Constantinople, pour que Constantin puisse associer Hannibalianus à ses préparatifs militaires. La mort de Constantin, le 22 mai 337, met fin à ce projet de conquête<sup>19</sup>. Hannibalianus, son père, ses oncles et la majorité de ses cousins sont exécutés dans l'été qui suit la mort de Constantin<sup>20</sup>. Les fils de Constantin voulaient éviter le risque d'usurpation par ces potentiels rivaux<sup>21</sup> ; Constance II est sans doute l'instigateur de cette exécution<sup>22</sup>. Les sources sont alors muettes sur Constantina qui ne paraît jouer aucun rôle dans le partage de l'Empire entre ses trois frères, Constantin II, Constance II et Constant. Elle disparaît alors des sources littéraires et en particulier historiques, ce qui est cohérent pour une femme veuve sans enfants.

Deux inscriptions seulement témoignent de son séjour à Rome après 337. La première a été découverte sur une base de statue en marbre retrouvée à Saint-Jean-de-Latran, où se trouve une basilique chrétienne construite sous Constantin, contiguë au palais épiscopal<sup>23</sup>. Constantina a peut-être résidé dans un palais des environs. Cette base de statue est datable des années situées entre 337 et 340<sup>24</sup>. Sur cette base apparaît la dédicace d'une statue à Constantina par un chevalier, fonctionnaire subalterne à Rome<sup>25</sup>. Cette dédicace témoigne de l'insertion de Constantina dans des réseaux de clientèle proprement romains. Flavius Gaiuianus lui montre par l'érection d'une statue sa reconnaissance. Mais ce lien, très classique, n'a que peu de postérité et est vite oublié, comparé aux liens d'évergétisme chrétiens qu'entretient Constantina, dont je parlerai dans la partie suivante. L'érection d'une statue en remerciement est une habitude ancienne à Rome et il n'est pas étonnant qu'une femme de haut rang, apparentée à la

---

<sup>18</sup> *Chronicon Paschale*, 335, p. 532.

<sup>19</sup> DI MAIO, Michael, « Per Vim, per caedem, per bellum : a study of murder and ecclesiastical politics in the year 337 A.D. », *Byzantion, Revue internationale des Etudes byzantines*, 62, 1992, p. 158.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>21</sup> THEODORET DE CYR, *Histoire ecclésiastique*, III, 2, Paris, Le Cerf, 2009, SC n° 530.

<sup>22</sup> Cette question est très discutée, les témoignages antiques étant contradictoires. Pour un bilan sur les sources et l'historiographie de la question, cf. DI MAIO, M., 1992, p. 164-167.

<sup>23</sup> *Corpus Inscriptiones Latinarum* VI, 40 790 = *Année Épigraphique* 1989,76 = *Année Épigraphique* 1995, 195. Voir aussi BLECKMANN, Bruno, « Constantina, Vetrano und Gallus Caesar », *Chiron* 24, 1994, p. 29-68. Pour une photographie de cette base et la traduction anglaise de l'inscription, voir la base de données de l'université d'Oxford, *Last statues of Antiquity*, <http://laststatues.classics.ox.ac.uk/database/detail-base.php?record=LSA-1563>.

<sup>24</sup> En effet, elle date forcément d'après l'accession à la pourpre des trois frères de Constantin, le 9 septembre 337, et d'avant avril 340, date de la mort de Constantin II, après laquelle son nom est martelé dans l'inscription, car il subit la *damnatio memoriae*. Voir *Année épigraphique* 1995, 195.

<sup>25</sup> *Année épigraphique* 1995, 195 p. 70. *Diuina prosapia ab / auctore Rom[ani] / imperii procrea[ta], / filiae diui Consta[ntini] / Pii maximi sororiqu[e] / dominorum nostrorum / Constanti et Constantis / perpetuorum Auggg[ustorum] / d[omi]nae n[ost]rae Fl[au]ia[e] Constantinae nob[is] / ac uenerabili / vac. / Fl[au]ius Gaiuianus u[ir] p[er]fectissimus p[ro]rae p[ro]situs rer[um] priuatar[um] semper uester. Pour une introduction aux subtilités administratives des *res priuatae*, cf. DELMAIRE, Roland, *Les Institutions du Bas-Empire romain, de Constantin à Justinien*, Paris, Le Cerf-Le CNRS, 1995, p. 140. Pour des études plus exhaustives, cf. DELMAIRE, R., *Largesses sacrées et res privata, L'aerarium impérial et son administration du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome n° 121, 1989, p. 10, 21, 111 et 117.*

famille impériale, en bénéficie. Quant à la seconde inscription, j'y viendrai dans la deuxième partie de cette étude.

Après plus d'une décennie de veuvage, que Constantina passe à Rome puis à Sirmium, où elle s'est réfugiée pendant l'usurpation de Magnence, son frère Constance II la marie à Gallus en 351. Il a pour objectif de faire de Gallus son héritier, car il n'a pas d'enfants<sup>26</sup>. Ce jeune homme de 26 ans a été jusqu'alors tenu à l'écart du pouvoir. Fils de Jules Constance, demi-frère de Constantin, assassiné en 337, il avait échappé grâce à son jeune âge aux purges ayant suivi la mort de Constantin. Constance II le nomme César et lui confie le gouvernement d'Antioche, capitale de la province de Syrie<sup>27</sup>, l'entourant de personnes chargées de l'assister et sans doute de le surveiller. En ce sens, que son second mariage entraîne pour Constantina un déplacement à l'autre extrémité de la Méditerranée est tout à fait représentatif du destin des princesses, dont les déplacements sont conditionnés par ceux de leurs époux. Constance II ne fait que reproduire la logique instaurée par son père par ce mariage entre cousins. Plus tard, le remariage de Constantina n'ayant pas permis d'obtenir l'héritier souhaité, Constance II réitère dès 355 en mariant Julien, le demi-frère de Gallus, à Hélène, sœur de Constantina<sup>28</sup>.

Le gouvernement de Gallus et Constantina se passe mal, tant en raison des difficultés du couple à imposer son autorité à Antioche qu'à cause des ennemis qu'il a à la cour et qui dénigrent son action auprès de l'empereur<sup>29</sup>. Constance II, mécontent, rappelle Gallus auprès de lui. Constantina se rend auprès de son frère, car Gallus ne veut pas y aller, craignant pour sa vie. Mais cette démarche prend fin brutalement : « elle avait pénétré en Bithynie quand, au relais de *Caeni Gallicani*,<sup>30</sup> elle fut emportée par un brusque accès de fièvre »<sup>31</sup>. Sa mort brutale met fin à son retour au pouvoir.

Son mariage comme son remariage, qui lui donnent une existence officielle dans l'Empire, sont caractéristiques de la trajectoire des princesses impériales, mariées et remariées stratégiquement pour favoriser le pouvoir de leur dynastie. Sans enfant, Constantina est un rameau mort de la généalogie constantinienne, condamnée à une faible postérité. Ses mobilités sont conditionnées par son rang et ses relations familiales, ainsi que par les événements politiques qui agitent l'Empire.

---

<sup>26</sup> PHILOSTORGE, III, 22, 22a-26a.

<sup>27</sup> Son frère Constance II, puis l'empereur Julien y séjournèrent d'ailleurs.

<sup>28</sup> ROBERTS, Walter E., DI MAIO, Michael, « Julian », *De Imperatibus Romanis, An Online Encyclopedia of Roman Emperors*, 19 février 2002, <http://www.roman-emperors.org/julian.htm>.

<sup>29</sup> PHILOSTORGE, IV, 1, 1 et *Artemii Passio*, 14, p. 230.

<sup>30</sup> Celle-ci se trouve sur la route d'Ancyre à Nicée, cf. PHILOSTORGE, n. 3 p. 310.

<sup>31</sup> AMMIEN MARCELLIN, XIV, 11, 6.

## **2. L'originalité d'une princesse impériale : vers la création de nouvelles normes de représentativité ?**

Un certain nombre d'éléments dans la trajectoire de Constantina pousse à considérer son parcours comme original. Pourtant, à comparer son parcours à ceux de princesses qui lui sont contemporaines ou ultérieures, il est aussi possible de voir dans celui-ci un cas permettant l'étude de nouvelles normes de représentativité de ce qui fait une princesse impériale. Constantina est alors représentative de l'agentivité des princesses impériales de l'Antiquité tardive, à travers deux traits principaux : son évergétisme durant son veuvage romain et son retour sur la scène politique, qu'elle semble déclencher elle-même, suivi d'un mariage dissymétrique où elle apparaît comme dominant la politique du jeune Gallus, par son ascendance comme par son âge.

Nous ignorons tout de la latitude de choix de Constantina quand elle part pour Rome après son veuvage. Est-ce un départ immédiat ou plus tardif ? Est-elle exilée par ses frères loin de Constantinople, dans une ville où ceux-ci ont de nombreux agents capables de la surveiller, à la manière de ses cousins Gallus et du futur empereur Julien ? Ou, au contraire, réalise-t-elle ce choix seule, se dirigeant vers une ville dans laquelle elle a des alliés potentiels et où elle considère le Sénat comme capable de la protéger de ses frères ? Sa famille est étroitement liée à Rome. Sa mère Fausta y a grandi<sup>32</sup>. Son père y a financé de nombreuses constructions. Sa grand-mère Hélène y a également séjourné longuement<sup>33</sup>. Cette destination est donc liée à son histoire familiale et elle y a peut-être séjourné en compagnie de son père.

La seconde inscription qui témoigne de son séjour à Rome est la manifestation de son activité comme donatrice chrétienne<sup>34</sup>, dans la continuité des actions de son père Constantin<sup>35</sup>. Cette inscription, connue uniquement par une sylloge médiévale, était gravée sur l'arc de

---

<sup>32</sup> GALLETIER, Édouard, JULIEN, « 3. Panégyrique de Constance », 5, *Panégyriques latins*, t. 1, Paris, Les Belles Lettres, 2002 [1<sup>ère</sup> éd. 1949].

<sup>33</sup> DRIJVERS, Jan Willem, « Helena Augusta and the City of Rome », dans Mariëtte VERHOEVEN, Lex BOSMAN et Hanneke VAN ASPEREN (éd.), *Monuments & Memory : Christian Cult Buildings and Constructions of the Past : Essays in honour of Sible de Blaauw*, Turnhout, Brepols Publishers, 2016, p. 147-153.

<sup>34</sup> *Inscriptiones Christianae Latinae*, 2659, DE ROSSI, Giovanni Battista, *ICUR (Inscriptiones christianae Urbis Romae)* et FERRUA, Antonio, *Epigrammata Damasiana*, Cité du Vatican, 1942, (n° 72) p. 246-250 : *Constantina Deum uenerans Christoque dicata / Omnibus inpensis deuota mente paratis, / Numine diuino multum Christoque iuuante, / Sacrauit templum uictricis uirginis Agnes / Templorum quod uincit opus terrenaque cuncta / Aurea quae rutilant summi fastigia tecti. / Nomen enim Christi celebratur sedibus istis, / Tartaream solus potuit qui vincere mortem / Inuictus caelo solusque inferre triumphum, / Nomen Adae referens et corpus et omnia membra / A mortis tenebris et caeca nocte leuata. / Dignum igitur munus, martyr, devotaque Christo, / Ex opibus nostris per saecula longa tenebris, / O felix uirgo memorandi nominis Agnes.*

<sup>35</sup> JONES, Hannah, « Agnes and Constantia : domesticity and cult patronage in the Passion of Agnes », dans Kate COOPER et Judith HILLNER (dir.), *Religion, Dynasty and Patronage in Early Christian Rome*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 115-139, notamment p. 117.

l'abside de la basilique Sainte-Agnès<sup>36</sup>. Elle atteste la construction par Constantina entre 337 et 350 de la basilique de Sainte-Agnès-hors-les-Murs à Rome, au-dessus de la catacombe abritant les restes de la martyre. Elle dédie fièrement l'édifice, en une dédicace qui devait être encore visible au VI<sup>e</sup> siècle. Au VII<sup>e</sup> siècle, cette basilique doit se trouver en trop mauvais état pour être réparée. Une nouvelle basilique est donc construite à peu de distance, qui est celle que l'on visite encore aujourd'hui. Hélène, la grand-mère paternelle de Constantina, est connue pour la construction d'édifices religieux en particulier en Palestine<sup>37</sup>, tandis que sa probable grand-mère maternelle Eutropia aurait lutté contre le polythéisme en Afrique<sup>38</sup>. En perpétuant une tradition familiale lancée par des veuves pieuses, Constantina inscrit parmi les devoirs de la bonne princesse impériale l'évergétisme religieux, qui peut s'incarner tant dans des bâtiments que dans des dons. L'hagiographie met en scène ultérieurement l'action de Constantina dans ce domaine, mais sans que ces témoignages soient fiables, comme nous le verrons dans la troisième partie. La basilique en revanche est une création concrète, même si les travaux ont pu être commencés par son père. La mémoire de Constantina a ainsi une assise spatiale, qui sert par la suite à l'établissement de sa légende.

En 350, Constantina n'est plus à Rome. Elle l'a quittée lors de l'usurpation de Népotien, fils de la demi-sœur de Constantin, Eutropia, qui dure du 3 au 30 juin 350<sup>39</sup>. Elle se rend alors à Sirmium (actuellement Sremska Mitrovica, en Serbie), métropole de la préfecture d'Illyrie, capitale provinciale importante. Magnence s'est fait proclamer empereur à Augustodunum (Autun) en 349. Le départ de Constantina pour l'Illyrie lui permet d'éviter de croiser la route de Magnence qui se dirige alors depuis la Gaule vers l'Italie. Son frère Constant a été trahi et assassiné par ses soldats qui lui ont préféré Magnence<sup>40</sup>. Constantina considère ce dernier comme une menace, alors que son unique frère survivant, Constance II, est au loin sur la frontière orientale, à combattre les Perses<sup>41</sup>. Constantina doit donc agir contre Magnence en attendant le retour de Constance en Occident. Elle aurait ainsi joué un rôle dans l'élévation au

---

<sup>36</sup> Cécile LANERY indique : « La position précise de l'épigramme dans la basilique nous est connue grâce à la rubrique d'un de ses témoins manuscrits : Paris, BnF, lat. 13 348 (milieu du VIII<sup>e</sup> s.), f. 78 r-v. ». LANERY, Cécile, « La légende de sainte Agnès : quelques réflexions sur la genèse d'un dossier hagiographique (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.) », dans Claire SOTINEL (dir.), *Le Culte de sainte Agnès à place Navone entre Antiquité et Moyen Âge*, Rome, Mélanges de l'École française de Rome, 126-1, 2014, n. 3, mis en ligne le 09 avril 2014. URL : <http://journals.openedition.org/mefrm/1702> ; DOI : 10.4000/mefrm.1702.

<sup>37</sup> EUSEBE DE CESAREE, *Vie de Constantin*, 3.43.

<sup>38</sup> SOZOMÈNE, *Histoire Ecclésiastique*, 2, 4, 6.

<sup>39</sup> JONES, Arnold Hugh Martin, MARTINDALE, John R., MORRIS, John, "Iul. Nepotianus 5", *The Prosopography of the Later Roman Empire*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971, 1.624.

<sup>40</sup> DI MAIO, M., « Magnentius (350-353 A.D.) and Decentius (351-353 A.D.) », *De Imperatibus Romanis, An Online Encyclopedia of Roman Emperors*, 28 août 1996. <http://www.roman-emperors.org/magnent.htm>.

<sup>41</sup> DI MAIO, M., FRAKES, Robert, « Constantius II », *De Imperatibus Romanis, An Online Encyclopedia of Roman Emperors*, 16 mai 1998, <http://www.roman-emperors.org/constaii.htm>.

rang de César du général Vétranion<sup>42</sup>, qui se trouve à Sirmium et a lui aussi des ambitions impériales, qui peuvent être exploitées contre Magnence. Vétranion s'allie rapidement à Constance. Le rôle exact de Constantina dans ces événements est incertain. Elle semble intervenir volontairement face à la menace pour la dynastie constantinienne que constitue l'usurpation de Magnence. En tant que veuve et princesse impériale, seule représentante de sa famille en Occident, après la mort de son frère Constant tué par les hommes de Magnence, elle a la latitude d'agir. Si un ressentiment envers son unique frère survivant, Constance II, pouvait encore être d'actualité au vu du meurtre dont a été victime son premier mari, commandité probablement par ce dernier – ressentiment qui est loin d'être certain, car il est impossible de préjuger de l'entente du couple dans ce mariage arrangé –, elle peut aussi agir pour défendre ses intérêts personnels et revenir sur la scène politique. Trois versions contradictoires peuvent être relevées dans les sources historiques.

Les historiens ecclésiastiques Zosime, Sozomène et Socrate de Constantinople affirment avec une belle unité que Vétranion se serait révolté avec pour ambition de devenir empereur. Il aurait ensuite négocié secrètement avec Constance, qui lui fait espérer le partage de l'Empire, s'il s'allie avec lui contre Magnence. Trahi par les soldats qui lui préfèrent Constance, Vétranion se rend et est exilé<sup>43</sup>. Constantina n'est même pas citée dans ces récits. En revanche, Jean le Moine et surtout Philostorge mettent en évidence son rôle de premier plan. Jean le Moine mentionne une sœur de Constance qui l'avertit par courrier de la situation en Occident<sup>44</sup>, identifiable à Constantina si ce témoignage est croisé avec celui de Philostorge. Constance décide à la suite de ses renseignements d'intervenir en Occident. L'information tient en une ligne dans le récit. Bien que Jean le Moine soit un auteur tardif, il s'appuie sur des sources antérieures dont certaines ne sont pas parvenues jusqu'à nous. De plus, l'enchaînement des événements, très fluide pour ce récit, témoignerait qu'il n'a aucun doute sur ce qu'il avance, même si la brièveté du passage pourrait aussi indiquer un manque d'informations précises.

Ne pouvant attendre l'arrivée de son frère, face au danger imminent, selon Philostorge, Constantina aurait élevé Vétranion à la pourpre, le nommant César en 350 à Sirmium, pour le conduire à l'alliance avec Constance, « craignant que Magnence, détenteur de l'usurpation, ne s'appropriât bientôt la domination universelle<sup>45</sup> ». Résidant en Illyrie, elle aurait aussi craint

---

<sup>42</sup> PHILOSTORGE, III, 22, 22.

<sup>43</sup> ZOSIME, *Histoire nouvelle*, II, 43-44, t. 1, Paris, Les Belles Lettres, 1971 ; SOZOMENE, IV, 4, Paris, Le Cerf, 1984, SC n° 306 ; SOCRATE DE CONSTANTINOPLE, *Histoire ecclésiastique*, II, 28, 16-20, Paris, Le Cerf, 2005, SC n° 493.

<sup>44</sup> *Artemii Passio*, 11, p. 229.

<sup>45</sup> PHILOSTORGE, III, 22.

que Magnence ne conquière ce territoire et par conséquent la fasse prisonnière. Philostorge analyse l'élévation de Vétranion par Constantina ainsi : « elle semblait pouvoir le faire, parce que de son vivant leur père commun l'avait couronnée du diadème et nommée Augusta<sup>46</sup> ». Cette nomination d'un César par une princesse impériale n'a pas d'antécédent, ce qui la rend d'autant plus suspecte. L'empereur nomme un César et le présente aux soldats pour qu'il soit acclamé, et cette acclamation vaut nomination. Une femme aurait-elle pu prendre cette initiative ou se voir déléguer ce rôle ? Les femmes de la dynastie sévérienne, ou l'usurpatrice Zénobie, avaient revendiqué l'Empire pour leur fils sans nécessité d'une intervention masculine. Il est peu probable que Constantina ait agi pour elle seule, car Vétranion aurait alors revendiqué le titre d'Auguste, plus en accord avec ses ambitions impériales. Si elle ne le nomme que César, cela peut signifier un accord secret avec Constance, ou la volonté conjointe de Vétranion et de Constantina de ne pas s'aliéner immédiatement Constance alors que la menace de Magnence est bien réelle. Si l'on tient compte de la disposition de Constantina à l'action, tant comme informatrice de son frère que dans son gouvernement énergique à Antioche par la suite, son initiative de nommer Vétranion César n'est pas incohérente. Timothy Barnes, à la suite de Dietmar Kienast<sup>47</sup>, ne croit pas que Constantin l'ait nommée Augusta en 335. Il pense qu'elle est nommée *Augusta* seulement en 350 pour légitimer son geste de nommer Vétranion César<sup>48</sup>, geste qui accompagnerait l'envoi d'un diadème à ce dernier<sup>49</sup>. Constance reconnaît ainsi la validité de l'action de sa sœur, tandis que Philostorge détache cet événement des usurpations occidentales pour lui donner une légitimité remontant à Constantin. Julien confirme par ailleurs que Constance aurait fait mobiliser des troupes se trouvant en Pannonie pour soutenir Vétranion contre Magnence<sup>50</sup>. Claire Sotinel, quant à elle, considère que si elle l'a été par le passé, elle n'a certainement plus le rang d'*Augusta* à cette époque<sup>51</sup>, ce qui n'exclut pas l'hypothèse de Timothy Barnes d'une nomination par Constance.

Le récit de Philostorge, qui n'est pas corroboré par d'autres sources, a été mis en doute. Il est en effet l'unique représentant d'une historiographie hérétique dont nous possédons un récit substantiel<sup>52</sup>. Les copistes chrétiens ont éliminé les ouvrages de ce type parce

---

<sup>46</sup> PHILOSTORGE, III, 22.

<sup>47</sup> KIENAST, Dietmar, *Römische Kaisertabelle : Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1996.

<sup>48</sup> BARNES, T., *Constantine : Dynasty, Religion and Power in the Later Roman Empire*, Oxford-Chichester-Malden, Wiley-Blackwell, 2011 n. 15 p. 219.

<sup>49</sup> PHILOSTORGE, III, 22.

<sup>50</sup> JULIEN, Discours, *Œuvres complètes*, t. I, 1, p. 45, *op. cit.*

<sup>51</sup> Commentaire de C. SOTINEL à la lecture de cette étude.

<sup>52</sup> LANKINA, Anna, « Leadership for the Christian Empire : Emperors and Bishops in the Ecclesiastical History of Philostorgius », *Church History*, 87.3, 2018, p. 684-717, p. 684.

qu'idéologiquement incompatibles et ont donc potentiellement oblitéré le rôle de Constantina. Anna Lankina considère qu'il faut absolument réévaluer l'œuvre de Philostorge, un des premiers à écrire une histoire ecclésiastique<sup>53</sup>. Timothy Barnes pense lui aussi que Constantina a pu jouer un rôle dans la proclamation de Vétranion, dans la mesure où celle-ci n'a pas lieu « pour faire concurrence à Constance, mais pour devancer une seconde véritable rébellion<sup>54</sup> ».

Enfin, Pierre le Patrice, un haut fonctionnaire byzantin du milieu du VI<sup>e</sup> siècle, rapporte que Magnence aurait proposé à Constance II d'épouser sa sœur Constantina et de lui donner sa fille en mariage. L'échange de princesses devait assurer l'alliance<sup>55</sup>, en une instrumentalisation traditionnelle des femmes de la famille impériale. Aucune autre source ne développe le même thème, mais l'instrumentalisation des mariages a un riche passé. Selon Pierre Maraval, Pierre le Patrice n'a aucun intérêt à inventer cette péripétie<sup>56</sup>. Échouant à épouser Constantina, Magnence noue une alliance avec Justine, encore une enfant, mais arrière-petite-fille de Constantin<sup>57</sup>. Constantina ne serait alors plus actrice mais simple jouet des alliances familiales, rôle classique d'une princesse romaine. Cette hypothèse n'empêche de toute manière pas qu'elle joue un rôle dans l'usurpation de Vétranion.

Ces différentes versions des mêmes événements interrogent et il est difficile de privilégier un récit plutôt qu'un autre. Constantina a pu être évincée des récits sauf de celui de Philostorge, comme un projet de mariage avec Magnence a pu réellement être évoqué. Pourtant, au vu de l'implication de Constantina par la suite dans la vie politique antiochienne, l'idée qu'elle ait pu jouer un rôle actif dans la lutte contre Magnence est non seulement séduisante, mais plausible.

Constantina agit en effet aussi en femme politique à Antioche, selon Ammien Marcellin, tandis que Philostorge est plus discret quant à son implication dans le gouvernement de la ville. Antioche est confiée à son mari Gallus, mais Constantina exerce une forte influence sur les décisions prises<sup>58</sup>. Gallus est dénoncé comme un gouverneur tyrannique, dont les exactions conduisent à son rappel par Constance II. Ammien Marcellin brosse un portrait très sombre de Constantina, qui aurait influencé négativement son jeune mari et l'aurait conduit à ses excès. Ce portrait mérite d'être réévalué. En effet, Ammien est un compagnon de Julien, le demi-frère

---

<sup>53</sup> LANKINA, A., 2018, p. 686-687.

<sup>54</sup> BARNES, T., *Athanasius and Constantius, Theology and Politics in the Constantinian Empire*, Cambridge-Londres, Harvard University Press, 1993, p. 101.

<sup>55</sup> PIERRE LE PATRICE, *fragment 213* p. 145.

<sup>56</sup> MARAVAL, Pierre, *Les Fils de Constantin*, Paris, CNRS Éditions, 2013, p. 85.

<sup>57</sup> ZONARAS, XIII, 7, *The history of Zonaras : from Alexander Severus to the death of Theodosius the Great* / translation by T. M. BANCHICH and Eugene N. LANE ; introduction and commentary by T. M. BANCHICH, London – New York, Routledge, 2009.

<sup>58</sup> AMMIEN MARCELLIN, XIV, 1, 8.

de Gallus. Julien juge particulièrement cruelle l'exécution de Gallus<sup>59</sup>. Ammien défend donc Gallus en raison de sa proximité avec Julien, même s'il ne l'exonère pas entièrement. Il faut donc désigner des coupables dont l'action expliquerait l'échec du gouvernement de Gallus à Antioche. En ce sens, si les responsabilités se trouvent en partie à la cour de Constantinople, parmi des ennemis jaloux de la promotion de Gallus, incriminer également Constantina, décédée, est pratique. À travers l'étude d'un de ses abus supposés, il est possible de remettre en perspective son comportement, loin d'être aussi tyrannique qu'Ammien le laisse entendre, mais révélant plutôt une politicienne habile.

L'anecdote principale mettant en cause Constantina est la suivante. Une aristocrate fait appel à elle pour obtenir justice contre son beau-fils Clémentius qu'elle accuse de viol plutôt qu'à Gallus, le gouverneur en titre, seul à même de juger un tel crime. Ammien accuse de mensonge les deux femmes, considérant que l'aristocrate anonyme voulait se venger de son beau-fils qui refusait ses avances<sup>60</sup>. Mais sur un tel sujet, une femme peut préférer s'adresser à une autre femme, comme le montre déjà le scandale des Bacchanales plusieurs siècles auparavant. Cette aristocrate sait aussi que Constantina a un important pouvoir décisionnel. De plus, l'accusé est Clémentius, une personnalité de premier plan d'Antioche, soutenue par le peuple, dont la mise en accusation risque de pas être entendue. Les accusations de viol peinaient, en effet, à se faire entendre lorsqu'elles visaient un personnage de haut rang. En échange de son intervention, la plaignante offre un collier à Constantina, acte qu'Ammien dénonce comme de la corruption, preuve que l'accusation est bien mensongère. En réalité, ce cadeau ne serait que le paiement habituel pour que le pouvoir en place s'intéresse à la défense de cette femme<sup>61</sup>. Les pots-de-vin pour obtenir l'intervention judiciaire d'un administrateur sont la norme dans l'Empire<sup>62</sup>. Le choix d'un collier s'explique par le fait que les femmes sont généralement sous tutelle et ne peuvent pas disposer de leurs biens comme elles l'entendent. Vendre une terre n'est, de plus, pas très discret et pouvait attirer l'attention de Clémentius, tandis qu'une femme peut disposer discrètement de ses bijoux. Clémentius est condamné à mort et exécuté.

Selon Edward A. Thompson, cette anecdote à charge contre Constantina serait un prétexte et dissimulerait en réalité la punition d'un complot mené par Clémentius contre Gallus.

---

<sup>59</sup> JULIEN, *Discours*, « Aux Athéniens », 4.

<sup>60</sup> AMMIEN MARCELLIN, XIV, 1, 3.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> DILLON, John N., *The Justice of Constantine : Law, Communication, and Control*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2012, p. 130 et suivantes ; MAC MULLEN, Ramsay, *Le Déclin de Rome et la corruption du pouvoir*, Paris, Les Belles Lettres, 1991 [1<sup>ère</sup> éd. 1988], p. 194-264.

Il le justifie en expliquant que la mort de Clémentius n'est pas un événement unique. Elle est en effet suivie d'une vague d'exécutions, d'exils et de confiscations qui apparaissent sans lien avec une condamnation judiciaire pour viol ne concernant que Clémentius. Edward A. Thompson propose donc de voir dans cette série d'exécutions, auxquelles Ammien ne donne comme cause que le viol commis par Clémentius, une réponse à des faits bien plus graves : les élites antiochiennes, n'appréciant pas le gouvernement de Gallus, auraient décidé de se révolter. Ces exécutions, exils et confiscations seraient donc décidées à l'encontre de conjurés contre Gallus. L'absence d'opposition du *Comes Orientis* Honoratus à l'exécution de Clémentius signifierait que celle-ci est légitime et qu'elle résulterait même de la volonté de Constantina seule, ce comte s'opposant souvent à la volonté de Gallus<sup>63</sup>. Constantina sauverait donc peut-être même son époux d'un complot. Il serait donc possible de réévaluer le rôle de Constantina à Antioche, où elle remplirait un rôle politique réel et parfaitement en accord avec son rang et celui de son époux.

Constantina connaît donc une trajectoire représentative de celle d'une princesse impériale. Mais son évergétisme, comme son implication dans les événements politiques de son temps et dans le gouvernement d'Antioche montrent aussi que dans une époque riche en bouleversements politiques, les princesses impériales doivent aussi agir pour le salut de leur dynastie comme pour le leur propre. En déduire que son parcours est original est pourtant excessif : si son engagement politique peut paraître surprenant pour une femme du IV<sup>e</sup> siècle, le contexte comme son rang justifient à chaque fois son intervention. Les femmes de la dynastie sévérienne, au siècle précédent, jouaient aussi un rôle de premier plan. En ce sens, Constantina contribue à la définition d'un nouveau profil de princesse impériale qui se développe avec la dynastie constantinienne, à la fois en continuité et en rupture avec la période précédente.

### **3. Un parcours exemplaire : la construction d'un modèle de sainte princesse chrétienne ?**

Si Constantina ne connaît pas la carrière brillante qu'elle aurait pu souhaiter – par deux fois au moins, elle aurait pu régner, avec son premier mari sur le Pont, avec son second qui devait hériter de l'Empire –, elle connaît en revanche une construction mémorielle qui fait d'elle une princesse typique de l'Antiquité tardive. En effet, elle devient rapidement une sainte princesse chrétienne, dont les qualités ne sont guère en adéquation avec les récits de sa vie

---

<sup>63</sup> THOMPSON, Edward A., *The Historical Work of Ammianus Marcellinus*, Cambridge, University Press of Cambridge, 1947, p. 60.

proposés par Philostorge ou Ammien Marcellin. Ces derniers n'ont guère de postérité, ni dans l'Antiquité<sup>64</sup>, ni au Moyen Âge. En revanche, les sources hagiographiques valorisent la mémoire de Constantina et lui assurent une réelle postérité, bien qu'éloignée de son parcours de princesse impériale. Elles lui construisent une légende de vierge sainte, en la basilique consacrée à sainte Agnès, Via Nomentana. Au VI<sup>e</sup> siècle, se développent plusieurs légendes hagiographiques. La *Passion d'Agnès*<sup>65</sup>, très populaire et très diffusée, se présente sous la forme d'une lettre pseudépigraphique d'Ambroise de Milan, ce qui augmente encore sa popularité par l'attribution à un saint vénéré. Constantia, fille de Constantin, est guérie d'une maladie de peau sur la tombe de sainte Agnès grâce à ses prières, alors qu'elle est encore païenne. Elle se convertit et convainc son père et ses frères d'entamer la construction d'une basilique pour remercier la sainte. Elle dévoue ensuite sa vie au service d'Agnès, reste vierge et attire nombre de jeunes filles auprès d'elle, qui suivent son exemple. Ce récit permet à la communauté monastique qui s'établit sur les lieux de la construction de la basilique, probablement au cours du V<sup>e</sup> siècle, de bénéficier du prestige d'une fondatrice impériale. Sa guérison fait miroir avec celle de son père et elle reste vierge au service d'une vierge.

Le *Liber Pontificalis*, rédigé à partir du VI<sup>e</sup> siècle, mentionne une fille de Constantin, qui aurait demandé à son père d'entamer les travaux de la basilique<sup>66</sup>. Ensuite, une certaine Constantia, fille de Constantin, apparaît dans la vie du pape Libère. Elle aurait accueilli le pape Libère à son retour d'exil, au « cimetière de sainte Agnès », où elle vivait, en dehors des murs de Rome. Libère espère que son intervention lui permettra de rentrer en grâce et d'être admis dans la ville. Elle refuse donc de parler à son frère l'empereur Constance II jusqu'à ce qu'il laisse Libère rentrer à Rome. Or, le retour de Libère connu par d'autres sources se situe en 358, plusieurs années après la mort de Constantina. Louis Duchesne considère que la dédicace de la basilique a encouragé l'auteur du *Liber Pontificalis* à intégrer Constantina à son récit<sup>67</sup>, et Timothy Barnes rejoint Louis Duchesne sur la possible confusion entre Constantina et sa sœur Hélène, vivante à cette date<sup>68</sup>. Selon Cécile Lanéry, il y a confusion dès l'Antiquité sur le nom de Constantina, aussi appelée Constantia, notamment chez Philostorge et Zosime, et Ammien Marcellin hésite entre les deux noms : cette Constantia pourrait donc être une parente plus éloignée et non la fille de l'empereur. L'auteur du *Liber*, en voulant rattacher spatialement son

---

<sup>64</sup> GREENBLATT, Stephen, *The Swerve : How the world became modern*, New York, W. W. Norton, 2011, p. 45.

<sup>65</sup> LAPIDGE, M., 2017, p. 361-362, pour une traduction anglaise de ces deux chapitres 15 et 16.

<sup>66</sup> *Liber Pontificalis*, 34, in R. DAVIS, 1989, p. 21, et DUCHESNE, L., 1955, p. 180, pour la version latine.

<sup>67</sup> DUCHESNE, L., 1955, p. 208-209.

<sup>68</sup> BARNES, T., 2011, p. 152.

récit, participe à la création d'une légende qui tout au long du Moyen Âge prend le pas sur la réalité historique.

Constantina apparaît aussi dans la *Passio S. Gallicani* et dans la *Passio SS. Joannis et Pauli* qu'Albert Dufourcq date du VI<sup>e</sup> siècle<sup>69</sup>. Ces deux passions font de Constantina une héroïne chrétienne. Dans le premier récit, Gallicanus, général romain, veut épouser Constantia, fille de Constantin, mais elle veut se consacrer à Dieu. La population de Rome fait pression en faveur de Gallicanus. Constantia promet de l'épouser s'il est vainqueur des Scythes. Il part, lui confiant ses deux filles qu'elle convertit. À son retour, victorieux grâce à l'aide du Christ, il se convertit et renonce à l'épouser pour se consacrer à une vie sainte. Dans la seconde *Passio*, Jean et Paul sont dénoncés à l'empereur Julien, car ils distribuent les richesses que Constantina, fille de Constantin, leur a léguées. Ils sont martyrisés. Cette légende noire de l'empereur Julien est fautive : il n'a jamais martyrisé de chrétiens. Les textes du IV<sup>e</sup> siècle sont tous muets sur ces martyrs dont la réalité historique est donc douteuse. Pour la première passion, Albert Dufourcq souligne la proximité des noms Gallus et Gallicanus, qui laisse penser à une métamorphose chrétienne de celui du second mari de Constantina<sup>70</sup>. Une autre hypothèse, plus incertaine, serait que Constantina aurait reçu durant son veuvage une autre proposition de mariage, refusée, mais qu'elle aurait éduqué les deux filles de son prétendant dans une communauté féminine informelle réunie à son domicile. Mais cette hypothèse reste faible en l'absence d'autres sources permettant d'étayer ce récit. Il faudrait plutôt voir dans ce récit la mémoire déformée des cénacles religieux féminins romains du IV<sup>e</sup> siècle dont témoigne en particulier Jérôme de Stridon. Il faut considérer cet épisode comme servant avant tout le récit de fondation de la communauté religieuse de la via Nomentana. Concernant les legs de Constantina distribués aux pauvres par l'intermédiaire de Paul et Jean, leur réalité est peut-être moins douteuse que celle des deux saints martyrs. Des donations aux pauvres réalisées par Constantina, peut-être sur les revenus des propriétés impériales dont elle pouvait avoir la jouissance aux alentours de Rome, peuvent avoir eu lieu pendant son veuvage romain. Elle aurait pu aussi réserver certains legs à l'Église de Rome, en particulier pour l'entretien de la basilique dont elle avait achevé l'érection. Au vu du manque de sources documentant son séjour romain, aucune information fiable ne peut être tirée de ces Passions, hormis la déformation mémorielle de Constantina, instrumentalisée aux bénéfices d'un monastère.

---

<sup>69</sup> *Passio S. Gallicani*, 1-6, *AASS (Acta Sanctorum quotquot urbe coluntur)*, Ioannes BOLLANDIUS, 1634, p. 37-38 pour la version latine, et DUFOURCQ, Albert, *Étude sur les Gesta martyrum romains*, t. 5, Paris, De Boccard (Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, 83), 1988, p. 145-152. *Passio SS. Joannis et Pauli*, *AASS*, p. 159-160, et DUFOURCQ, A., 1988, p. 147.

<sup>70</sup> DUFOURCQ, A., 1988, p. 147., p. 147-149.

La mémoire de Constantina est donc manipulée, transformée, pour faire de cette veuve remariée une vierge chrétienne, géographiquement fixée à Rome. La réduction à cet espace de sa mémoire est due à l'ancrage spatial induit par la construction de la basilique de sainte Agnès, les autres provinces romaines dans lesquelles elle a vécu ne lui étant pas liées par une fondation de ce type. L'inscription dans l'abside de Sainte-Agnès a joué son rôle mémoriel, même si la fondatrice louée par l'hagiographie est bien différente de la Constantina historique. La pérennisation de cette fondation, avec l'installation d'une communauté religieuse sur le site concerné et l'investissement papal pour la préservation de ce lieu de culte, a permis à sa mémoire romaine de se développer. Les dirigeants du monastère ont parfaitement compris au VI<sup>e</sup> siècle l'intérêt de se revendiquer d'une fondatrice prestigieuse, fille de l'empereur Constantin, pour asseoir la légitimité et l'autorité de leur communauté et de leur culte.

En conclusion, Constantina est représentative des princesses impériales, car ses mobilités sont liées à sa situation matrimoniale ou familiale. Elle démontre malgré tout qu'une femme de haut rang peut devenir actrice de sa propre trajectoire, en tentant de jouer un rôle de premier plan sur la scène politique, en particulier quand elle en est écartée. En cela, elle montre une certaine originalité, mais qu'il est possible de retrouver dans d'autres princesses impériales de l'Antiquité tardive qui viennent par la suite, comme Galla Placidia, contribuant alors à la création de nouvelles normes de représentativité pour les princesses impériales. Son échec à devenir impératrice, imputable aux destins de ses deux maris, marque sa marginalisation dans le récit historique. L'exemplarité qui est la sienne est finalement liée à son séjour romain et à son évergétisme religieux. L'inscription spatiale de sa mémoire devient le point d'ancrage de la construction de sa légende. Son histoire est radicalement modifiée pour correspondre aux normes hagiographiques chrétiennes et aux intérêts d'un couvent en quête de prestige. La figure historique disparaît au profit de la sainte exemplaire, à la manière de sa grand-mère Hélène, glissement mémoriel qui est appelé à une certaine postérité à travers l'écriture hagiographique chrétienne.

Marine Tesson

Université Paris-Est Créteil,

EA 4391 Centre de recherches en histoire européenne comparée,

UPEC, F-94000 Créteil, France

marine.tesson@u-pec.fr